

# DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

## ASA DU CANAL DE LA PLAINE

MAIRIE  
66720 LATOUR DE France

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU 28 FEVRIER 2025

#### Objet : rôle 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit février à dix-huit heure, a eu lieu à la salle La Distillerie à Latour de France, une réunion du Conseil Syndical de l'ASA du Canal de la Plaine sous la présidence de M. Jean-Louis FUSILLIER.

Etaient présents : Mme Soler Kristelle ; Mrs Barou J-Paul, Barbaro Daniel, Begue J-Christophe, Davy Luc, Fabresse Didier, Fusillier J-Louis, Monié René, Pasquet Lazare, Patrouix Henri. M. Garrigue Marcel était représenté par une procuration.

Le Président présente la tarification proposée pour le rôle 2025.

Celle-ci reprend les principes d'une répartition des charges par secteur, avec trois secteurs (Plaine gravitaire, Plaine sous pression et Cabanac sous pression), et d'une couverture des charges de chaque secteur par son rôle.

Compte tenu des investissements prévus (changement d'un corps de pompe de la station de la plaine, réparation des potences), de la forte probabilité de l'ouverture de la station de Cabanac et donc des frais d'énergies qui seront plus importants, les charges de fonctionnement et d'investissement des réseaux seront amenées à être augmentées.

Compte tenu de ces contraintes, du bilan de la comptabilité analytique 2024, des prévisions de dépenses 2025, et des informations obtenues sur les surfaces souscrites, les barèmes de rôle suivants sont proposés, pour un montant global de rôle de 164 425 € HT.

		Plaine Gravitaire	Plaine sous Pression	Cabanac sous Pression	Cabanac en attente
<b>Bases</b>	Nb d'adhérents	643	348	14	
	Surface ha	210	160	60	5
<b>Tarif HT</b>	Part fixe € HT	25	50	50	25
	Part variable €/ha HT	110	430	630	110
<b>Redevance rôle total € HT</b>		<b>39 175 €</b>	<b>86 200 €</b>	<b>38 500 €</b>	<b>550 €</b>

Après avoir délibéré valablement, le Conseil Syndical, à 9 (neuf) voix pour, 1 (une) contre et 1 (une) abstentions, approuve le barème du rôle 2025.

Fait et délibéré à Latour de France, le 28 Février 2025.

Le Président de l'ASA,  
Jean-Louis FUSILLIER

